

## FORMES ET MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Formes de violence conjugale	Manifestations
<p><b>PSYCHOLOGIQUE</b></p> <p>La violence psychologique est difficile à reconnaître et pourtant, c'est souvent celle qui fait le plus mal. Elle consiste à atteindre l'autre personne dans son estime et sa confiance par le biais de paroles et de gestes. La violence psychologique est la forme la plus subtile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre l'autre personne responsable de ses problèmes.</li> <li>• Contrôler ses faits et gestes, son habillement, ses contacts avec sa famille et ses proches.</li> <li>• Nier constamment les perceptions de l'autre et manipuler sa vision de la réalité.</li> <li>• Surveiller, boudier, harceler et intimider.</li> <li>• Imposer un climat de tension.</li> </ul>
<p><b>Verbale</b></p> <p>La violence verbale, c'est utiliser des mots pour dévaloriser l'autre personne. L'objectif est de montrer qu'on est en colère pour faire peur ou pour dominer une situation. La violence verbale est la forme la plus banalisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter des attitudes et tenir des propos méprisants visant à la dénigrer l'autre et à l'humilier.</li> <li>• Faire du chantage, menacer de se suicider, d'agresser ou de tuer.</li> <li>• Ridiculiser ses compétences et ses décisions.</li> <li>• Monter le ton, injurier et crier.</li> <li>• Faire des reproches injustifiés.</li> <li>• Insulter, dénigrer et donner des ordres.</li> </ul>
<p><b>PHYSIQUE</b></p> <p><b>La violence physique, ce ne sont pas seulement les coups portés sur quelqu'un, c'est tout usage de la force physique pour blesser, faire peur et démontrer une supériorité.</b></p> <p><b>Les actes de violence physique sont souvent dissimulés comme étant des accidents.</b></p> <p><b>La violence physique est la forme la plus connue.</b></p>	<p><b>Violence indirecte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer des objets.</li> <li>• Frapper sur le mur, défoncer une porte.</li> </ul> <p><b>Violence directe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bousculer, serrer les bras et arracher les vêtements.</li> <li>• Mordre, pousser, gifler, couper et brûler.</li> <li>• Cracher au visage, donner des coups de pieds.</li> <li>• Bloquer l'accès à la sortie, enfermer, séquestrer.</li> <li>• Attaquer ou menacer avec un objet ou avec une arme.</li> <li>• Commettre un homicide.</li> </ul>

## FORMES ET MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE CONJUGALE (SUITE)

Formes de violence conjugale	Manifestations
<p style="text-align: center;"><b>Sexuelle</b></p> <p>La violence sexuelle, c'est tout comportement à connotation sexuelle non désiré. Encore aujourd'hui, certaines femmes « consentent » à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence. Pourtant, l'agression sexuelle conjugale est reconnue comme un acte criminel depuis 1983. Cette forme de violence est souvent vécue en silence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obliger sa partenaire à avoir des rapports sexuels ou à regarder du matériel pornographique.</li> <li>• Imposer ses fantasmes.</li> <li>• Manipuler sa partenaire pour obtenir des faveurs sexuelles ou pour se venger.</li> <li>• Contraindre sa partenaire à avoir des relations sexuelles non protégées.</li> <li>• Initier un rapport sexuel lorsque la partenaire n'est pas en mesure de donner son consentement (ex : état d'ébriété).</li> <li>• Forcer sa partenaire à se prostituer, partager des images intimes sans son consentement.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>ÉCONOMIQUE</b></p> <p>La violence économique a pour but de restreindre l'autonomie financière de l'autre personne afin de mieux la contrôler. Cette violence s'exerce différemment selon le contexte et la situation de la victime. Cette forme de violence très répandue demeure quand même peu connue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décider des achats et des dépenses de sa partenaire.</li> <li>• S'approprier ses revenus.</li> <li>• Ridiculiser son salaire.</li> <li>• L'empêcher de travailler.</li> <li>• Refuser de payer des versements de pension alimentaire à sa partenaire dans le cas d'une séparation.</li> <li>• Priver sa partenaire des ressources la plaçant en situation de demande, même pour les achats quotidiens de la famille.</li> <li>• Gérer le compte conjoint en défavorisant la partenaire.</li> </ul>
<p>Source: "La violence conjugale...c'est quoi au juste?" par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la campagne de sensibilisation : <i>À part entière</i>, les formes de violence conjugale de la maison du Réconfort et de la Maison Ingrid.</p>	